

## CONVOCACTION DU 11 OCTOBRE 2017 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Convocation en date du 11 octobre 2017, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi seize octobre deux mille dix sept, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 septembre 2017.

- 1) Clôture du Budget Opération Immobilière.
- 2) Décisions modificatives
- 3) Subvention Assainissement Individuel.
- 4) Subventions Associations.
- 5) Tarif repas fête de la pomme.
- 6) Chemin Rural «La Roche».
- 7) Chèque cadeau personnel.
- 8) Point sur les travaux en cours.
- 9) Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- 10) Point sur dossier «compteurs Lynky».
- 11) Questions diverses.

## SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Date de convocation : 11 octobre 2017

Date d'affichage : 11 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le seize du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, Mme HENNACHE Marie-Hélène, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, M. CONDOR Alain, M. ALLEGRE Guillaume, Mme TERME Annie.

M. FERMENT Bernard arrivé 20 heures 40

Mme HENNACHE Marie-Hélène arrivée 21 heures 00

Procuration : Mme HENNACHE Marie-Hélène à M. DALVERNY Jérôme.

Excusés : Mme BACCONNIER Virginie, Mme PERGE Christine, M. TREMBLEY Guy.

Absent :

Secrétaire de séance : M. TERME Annie.

---

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 septembre 2017.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 1) CLOTURE DU BUDGET OPERATION IMMOBILIERE

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que le budget « Opération immobilière » n'a plus d'activité et propose donc de procéder à la clôture de ce budget au 31 décembre 2017 et au transfert dans le budget général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le Maire de :

- De clôturer le budget « opération immobilière » au 31 décembre 2017 et de transférer les résultats (passif et actif) dans les comptes du budget général de la commune au terme des opérations de liquidation.
- De signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 2) DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la délibération modificative N°03 du budget principal 2017 ci-dessous :

Dépenses Investissement 165 : 630 euros

Recettes Investissement 165 : 630 euros

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Arrivée de M. FERMENT Bernard à 20 heures 40*

## 3) AIDE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Monsieur le Maire rappelle que depuis sa création en 2011, le service public d'assainissement non collectif a procédé à de nombreux contrôles d'installations d'assainissement individuel ; 55% des installations contrôlées sont conformes ou présentent quelques anomalies et 45% sont non conformes. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a accordé une aide financière pour la réhabilitation d'assainissement individuel, valable deux ans, soit jusqu'au 16 février 2018.

Un propriétaire demandeur a terminé les travaux, la commune doit dans un premier temps faire l'avance sur les aides dans l'attente du versement par l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant :

- le dossier de réhabilitation présenté,
- la conformité des travaux réalisés ;

Décide de verser l'aide de 3 000.00 € attribuée par l'agence de l'eau à un propriétaire de la commune

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## 4) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de deux courriers de demande de subventions.

Le premier courrier concerne la « Compagnie Pas à Pas », après discussion et à l'unanimité, le Maire est chargé de répondre que la commune ne peut pas participer financièrement à son projet, mais continue le partenariat pour l'aide lors du spectacle de fin d'année 2017-2018 (prêt et montage estrade, prêt de bancs et chaises).

Le deuxième courrier concerne « l'association skateboard », après discussion et à l'unanimité, le Maire est chargé de répondre que la commune alloue une subvention de 200 euros pour le démarrage des cours donnés sur la commune de Prades.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

*Arrivée de Mme HENNACHE Marie-Hélène à 21 heures*

5) PARTICIPATION REPAS FETE DE LA POMME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote les tarifs des repas de la fête du 29 octobre 2017 :

- repas adulte : 14.00 euros

- repas enfant (jusqu'à 12 ans révolus) : 7.00 euros

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6) CHEMIN RURAL «LA ROCHE »

Le Maire donne lecture de courrier d'un particulier, en date du 21 septembre 2017, demandant d'acquérir le chemin rural traversant les parcelles 938, 939, 940, 879 et 880.

Une discussion est engagée à savoir si oui ou non doit-on céder des chemins ruraux, dans quelles conditions, existe-t-il des exceptions, doit-on mettre en place un règlement. Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune, la cession d'un chemin rural implique sa désaffectation préalable.

Après discussion, le conseil municipal décide de se donner le temps pour la réflexion.

A ce jour, aucune décision n'a été prise.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7) CHEQUE CADEAU PERSONNEL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la réglementation autorise d'allouer aux personnels de la fonction publique des chèques cadeaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire de :

- De fixer par arrêté la liste de l'ensemble des agents de la commune qui percevront individuellement un chèque cadeau d'un montant de 100 euros,
- D'inscrire au Budget Primitif les montants nécessaires,
- De signer tous les documents pour la mise en place de ce dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8) POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Salle des Fêtes : Le Maire a assisté à diverses réunions ; la commune est toujours en attente du permis de construire.
- Travaux RD19 : l'enrobé définitif devrait être réalisé pour le 10 novembre

9) DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les normes de sécurité en matière de défense extérieure contre l'incendie, sur la commune il y a 26 poteaux incendie. Des contrôles visuels et de pression doivent être effectués.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire de :

- De garder la compétence « défense extérieure contre l'incendie »
- De faire réaliser les contrôles visuels et de pression
- De prendre un arrêté municipal relatif à ce dossier
- De signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## 10) « COMPTEURS LINKY »

Suite à la délibération du 03 juillet 2017 et à l'arrêté du 7 août 2017, il convient de refuser le déclassement des compteurs existants.

Considérant que la commune, en tant que propriétaire des compteurs, est seule compétente pour prononcer le déclassement d'un bien de son domaine public et son élimination ;

Considérant que l'établissement public ne peut aliéner les compteurs existants sans le consentement préalable de la commune et le déclassement préalable des compteurs ;

Après délibération et l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire de :

- Refuser le déclassement des compteurs d'électricité existants,
- Interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son conseil municipal,
- De signer tous les documents nécessaires pour le dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## 11) QUESTIONS DIVERSES :

- Castagnade le Samedi 21 Octobre 2017 à 17 heures 30 sur la place publique
- Fête de la Pomme le Dimanche 28 Octobre 2017 à partir de 10 heures 30 et repas organisé par le CCAS.
- Cérémonie du 11 novembre 2017.
- Les décorations de Noël ont été livrées.

Un membre du Conseil municipal expose plusieurs points et demande divers renseignements et explications à savoir :

- De rester vigilant en ce qui concerne la vente des terrains quartier « Prades », il y a lieu de faire inscrire sur les actes de vente une mention allant dans le sens « que seul le propriétaire de l'entreprise puisse habiter sur le lieu , et que les mêmes règles s'appliquent en cas de cession ».
- Certaines habitants ont été contraints de faire intervenir une entreprise de dératisation.

Suite à la lecture des comptes rendus de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans :

- Création d'un poste d'agent administratif – Nombre d'agents de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.
- Les travaux concernant la fibre optique vont débuter par la commune de PEYREYRE
- Sur les indemnités des élus.
- Sur projet voie douce.
- Sur la mise en place de photovoltaïque sur le bâtiment satex.

*La séance est levée à 23 heures 00 minutes.*